

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# La part des pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants au Québec

---

**Philippe PACAUT**

Ministère de la Famille et des Aînés du Québec

## Introduction

Au cours des dernières années, l'actualité a, à quelques reprises, ramené la question des pères à l'avant plan au Québec et on a vu de plus en plus de chercheurs et d'intervenants se préoccuper de la paternité. D'une part, les résultats des recherches amorcées depuis le début des années 80 convergent vers la reconnaissance de l'importance du rôle du père pour la santé et le bien-être des enfants et, d'autre part, les intervenants qui soutiennent les familles reconnaissent eux aussi le père comme un levier important du mieux-être des familles (Turcotte et autres, 2001). L'engagement du père à l'égard de son enfant peut prendre différentes formes. Il peut s'agir de la prise en charge de la responsabilité de la vie quotidienne de l'enfant et de la planification de sa routine, de l'établissement d'interactions affectives, d'une disponibilité (sans nécessairement avoir un contact direct avec l'enfant) ou d'une intégration du rôle de père dans son identité (Dubeau et autres, 2009).

En parallèle, les organismes gouvernementaux ont progressivement mis en œuvre un ensemble d'interventions publiques visant à inscrire la valorisation du rôle des pères et leur engagement auprès de leurs enfants au cœur de leur action. Parmi celles-ci figurent plus récemment le congé de paternité. De par le Régime québécois d'assurance parentale, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un tel congé pouvant aller jusqu'à cinq semaines peut désormais être accordé aux pères admissibles. Ce dernier poursuit un double objectif : d'une part, inciter les pères à se prévaloir d'un congé au cours de la période post-natale et, d'autre part, inviter les milieux de travail à reconnaître les responsabilités parentales des pères. Par ailleurs, l'engagement des pères auprès de leurs enfants occupe une place importante dans le plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les hommes et les femmes. On y retrouve une série de mesures visant à soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental et à favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales entre les pères et les mères. Enfin, on retrouve dans la Politique de périnatalité 2008-2018, rendue publique au printemps 2008, différents énoncés dénotant une volonté publique claire d'encourager et de soutenir l'engagement direct, précoce et soutenu de tous les pères qui accueillent un enfant dans leur vie. L'exercice de la paternité par le jeune père y est clairement présenté comme une responsabilité collective.

La question de la paternité et de l'engagement des pères s'inscrit également à l'intérieur de la problématique de la conciliation travail-famille, elle-même plus que jamais à l'ordre du jour. Tant les chercheurs que les décideurs politiques s'entendent pour affirmer que la conciliation passe par une plus grande participation des hommes au travail domestique et à la prise en charge des enfants, et que celle-ci ne saurait se réaliser sans des transformations multiples des règles de fonctionnement du marché du travail (Descarries et Corbeil, 2005 ; Tremblay, 2008 ; Gouvernement du Québec, 2006).

Comme son appellation l'indique, la conciliation travail-famille touche deux champs de responsabilité : l'univers de la famille, où s'organise la répartition des tâches domestiques et parentales, et celui du marché du travail, où se déroulent les activités rémunérées. La présente communication se limite au premier univers ; elle se concentre sur le partage des tâches liées au soin et à l'éducation des enfants au sein des familles et, plus spécifiquement sous l'angle de

*Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du XVI<sup>ème</sup> colloque de l'AIDELF,

Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

l'engagement paternel, la part effectuée par les pères. Les études quantitatives antérieures traitant de ce sujet au Québec, basées pour la plupart sur les données d'enquêtes populationnelles sur l'emploi du temps, ont porté leur attention sur l'ampleur générale des activités parentales (habituellement mesurée en nombre d'heures par semaine) ou sur la mesure du temps consacré à un ensemble d'activités à caractère domestique incluant les tâches parentales (Robinson, 2004 ; Laroche, 2001 ; Martin et autres, 2009). Celles qui se sont penchées sur le temps consacré spécifiquement aux soins aux enfants ont constaté l'implication différenciée des pères et des mères. Récemment, Pronovost (2008) a observé que les pères actifs québécois consacraient en 2005 l'équivalent d'un peu moins de 75% du temps des femmes à ces activités. Seulement 75% diront certains, mais cette proportion n'était que d'un peu plus de 50% en 1986. Globalement, les pères actifs consacraient chaque semaine un temps significatif aux soins aux enfants (4,4 heures par semaine). Ce dernier s'avérait alors plus élevé que celui observé chez les pères canadiens.

L'objectif de cette communication vise à prolonger ces analyses antérieures en nuancant leurs propos selon la nature des tâches dans lesquelles les pères et les mères s'engagent avec leurs enfants. Cette subdivision d'analyse permet de jeter un éclairage complémentaire utile à la compréhension des réalités quotidiennes des familles québécoises. Il convient également de distinguer ce que font les pères et les mères avec leurs enfants puisque la nature des différentes tâches parentales n'est pas équivalente au plan de leurs connotations sociales, de la construction du lien avec l'enfant et des bénéfices potentiels pour le développement de ce dernier, notamment (Forget, 2005 ; Paquette, 2005).

Comment s'organise aujourd'hui le partage des différentes tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants à l'intérieur des familles québécoises ? Plus précisément, quelles activités sont accomplies par les pères ? Quel est le niveau d'implication de ces derniers par rapport aux mères ? Quels sont les facteurs associés à une plus grande participation des pères dans les différentes tâches parentales ? Ces questions constituent la trame de fond de cette communication, qui s'appuie sur une exploitation des données de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ). Pour y répondre, nous dressons dans un premier temps le portrait descriptif de la contribution relative des pères et des mères à un ensemble de tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Par la suite, nous cernons les facteurs qui influencent le partage de ces tâches, et plus précisément la part des tâches effectuées par les pères.

## **La stratégie de recherche**

### **L'enquête utilisée et l'échantillon**

Les analyses menées reposent sur une exploitation des données de l'ELDEQ, conduite par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) avec la collaboration de différents partenaires<sup>1</sup>. L'objectif premier de cette étude est de comprendre les trajectoires et d'identifier les facteurs qui, pendant la petite enfance, contribuent à l'adaptation sociale et au succès des enfants québécois lors de leur passage dans le système scolaire.

La population visée par l'ÉLDEQ est composée des enfants (naissances simples) nés de mères vivant au Québec en 1997- 1998<sup>2</sup>. L'échantillon initial admissible au suivi longitudinal comptait 2 120 familles. L'enfant cible de chacune des familles a fait l'objet d'un suivi annuel

---

<sup>1</sup> En plus de l'ISQ, le Ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fondation Lucie et André Chagnon et le Ministère de la Famille et des Aînés représentent les principaux partenaires financiers de l'Étude.

<sup>2</sup> Les enfants dont les mères vivaient à ce moment-là dans certaines régions sociosanitaires (Nord-du-Québec, territoire cri ou territoire inuit) ou sur des réserves indiennes n'ont pas été inclus. Certains enfants ont également été exclus en raison de contraintes liées à la base de sondage ou de problèmes de santé majeurs.

de l'âge d'environ 5 mois à l'âge d'environ 8 ans, puis fera l'objet d'un suivi bisannuel jusqu'à l'âge de 12 ans<sup>3</sup>.

Les analyses effectuées portent sur les données recueillies lors de la 9<sup>ème</sup> collecte réalisée en 2006, alors que les enfants étaient âgés d'environ 8 ans (n= 1528). C'est lors de ce passage que des questions sur le partage au sein des familles des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants ont été introduites pour la dernière fois<sup>4</sup>. L'ensemble des résultats présentés illustre par conséquent la situation des parents d'un enfant né au Québec en 1997 et 1998 et qui, à l'âge de 8 ans, n'avait pas quitté le territoire québécois de manière définitive. Ainsi, le choix conceptuel et méthodologique de ne pas échantillonner d'enfants parmi le groupe des enfants arrivés au Québec après leur naissance limite l'inférence à cette population.

Aux fins de l'objectif principal visé, l'échantillon d'analyse se compose des enfants âgés d'environ 8 ans vivant dans une famille biparentale (intacte ou recomposée) au moment de la neuvième collecte en 2006 ; sont ainsi exclues de l'analyse les familles monoparentales. L'échantillon final retenu, pondéré à des fins de représentativité, comprend 1074 familles<sup>5</sup>.

### La mesure du partage des tâches liées à l'éducation et au soin des enfants

La neuvième collecte de l'ELDEQ a recueilli des informations sur six tâches liées spécifiquement aux soins et à l'éducation des enfants par le biais du questionnaire auto-administré à la mère (QAAM). Il s'agissait des tâches suivantes : « Habiller les enfants et/ou vérifier qu'ils sont bien habillés », « Mettre les enfants au lit et/ou vérifier qu'ils se couchent », « Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades », « Jouer avec les enfants et/ou participer à des activités avec eux », « Aider les enfants avec leurs devoirs », « Amener les enfants à l'école et/ou la garderie et les chercher ». Pour chacune de ces questions, sept modalités de réponse étaient possibles : Toujours vous, Habituellement vous, Vous et votre conjoint à peu près également, Habituellement votre conjoint, Toujours votre conjoint, Toujours ou habituellement une autre personne du ménage, Toujours ou habituellement une autre personne qui ne vit pas dans le ménage.

L'approche de mesure des activités accomplies par les pères et les mères auprès de leurs enfants est ici centrée sur le partage du travail parental entre conjoints. Elle diffère des enquêtes budget-temps, lesquelles sont d'une utilité limitée lorsque le sujet privilégié d'étude est la division du travail entre conjoints, puisque ces dernières sont habituellement menées auprès de répondants issus de ménages distincts (Coltrane, 2000). Comme nous nous intéressons essentiellement au partage des tâches entre les parents, nous avons regroupé les réponses en quatre catégories : la première identifie les couples où le père<sup>6</sup> est toujours ou habituellement le seul à accomplir la tâche considérée, la deuxième regroupe les conjoints qui contribuent de manière à peu près égale à la tâche considérée. La troisième catégorie comprend les cas où la mère est toujours la seule ou habituellement la seule à s'occuper de la tâche considérée, enfin, une catégorie « autre », relativement peu nombreuse, regroupe les autres cas de figure.

---

<sup>3</sup> Il est à noter que lors du volet 2002, le moment de collecte a été modifié de façon à ce que tous les enfants soient vus au printemps, soit au moment où ils sont évalués dans le système scolaire.

<sup>4</sup> Des questions sur le partage des tâches parentales ont été introduites une première fois alors que l'enfant-cible avait environ un an et demi et une seconde fois à l'âge de quatre ans. Elles portaient par ailleurs sur des types de tâches parentales différentes de celles introduites en 2006, ce qui pose problème pour analyser au fil du temps le partage des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants.

<sup>5</sup> Outre l'exclusion des familles monoparentales, le passage du nombre total (1528) de familles visées par cette 9<sup>ème</sup> collecte à l'échantillon final s'explique principalement par l'exclusion de 258 familles ayant complété au moins un questionnaire de l'étude mais non celui renfermant les questions sur le partage des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants.

<sup>6</sup> En plus des pères biologiques, les « beau pères » sont également considérés dans les analyses.

## Méthodes et variables

Nos analyses se divisent en deux parties. Une analyse descriptive met d'abord en évidence la contribution relative des pères et des mères à chacune des tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants décrites plus haut. Une analyse de régression logistique fait par la suite ressortir les facteurs qui conduisent les pères à s'impliquer au moins autant que leur conjointe parmi l'ensemble des familles biparentales.

L'analyse de régression logistique nous permet d'identifier les facteurs associés à la probabilité qu'ont les pères de contribuer de manière à peu près égale ou davantage par rapport à la mère, une fois pris en compte l'effet des autres variables considérées. La variable dépendante utilisée dans les régressions logistiques est celle que l'on cherche à prédire ou expliquer ; elle consiste tout simplement dans la distribution des couples selon deux catégories de contribution aux tâches identifiées plus haut : 1) le père est toujours ou habituellement le seul à s'occuper de la tâche considérée, ou il contribue de manière à peu près égale à cette dernière ; 2) la mère est toujours ou habituellement la seule à accomplir la tâche considérée<sup>7</sup>. Cette deuxième catégorie constitue le groupe de référence dans l'analyse et les coefficients de régression s'interprètent en fonction de celle-ci. Plus précisément, un coefficient significatif négatif pour une catégorie donnée d'un facteur indique que les pères des familles appartenant à cette catégorie ont davantage tendance que les pères des familles appartenant à la catégorie de référence à assumer au moins autant une tâche donnée que leur conjointe, plutôt que de la laisser en majeure partie ou en exclusivité à cette dernière. Au contraire, un coefficient significatif positif pour une catégorie donnée d'un facteur signifie une probabilité plus grande pour les pères de s'impliquer au moins autant que leurs conjointes, comparativement à la catégorie de référence.

De manière générale, la participation des pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants peut être fonction des caractéristiques même des pères, ainsi que d'un ensemble de contraintes et ressources disponibles pour ces derniers (Yeung et autres, 2001). Les facteurs choisis sont ceux qui, d'après la littérature recensée au Québec, au Canada et dans les pays occidentaux, semblent influencer cette participation, de même que plus globalement la répartition des tâches dans les familles (voir, entre autres, Monna et Gauthier, 2008 ; Turcotte et Gaudet, 2009 ; Brugeilles et Sébille, 2009), et pour lesquels des variables sont disponibles dans l'enquête. Nous nous concentrons ici principalement sur quatre groupes de facteurs: le temps disponible, la situation familiale, les ressources et le capital socio-culturel disponibles, de même que les valeurs et les attitudes. Les variables relatives au temps disponible sont : la situation en emploi des deux parents (les deux parents en emploi, seul le père en emploi, seule la mère en emploi, aucun parent en emploi) ; la fréquentation scolaire du père, la fréquentation scolaire de la mère, le degré de partage des tâches ménagères (toujours ou le plus souvent la mère, égal, toujours ou le plus souvent le père, autres).

Les variables qui rendent compte de la situation familiale et des caractéristiques des enfants sont : la taille de la fratrie (1 enfant, deux enfants, 3 enfants ou plus), le type de famille (intacte, recomposée – père biologique, recomposée – beau-père), la présence d'au moins un enfant de moins de cinq ans, le sexe de la fratrie (garçons seulement, filles seulement, garçons et filles).

Les variables relatives aux ressources et au capital socio-culturel disponibles sont : la scolarité du couple (diplôme d'études secondaires ou moins pour le père et la mère, diplôme d'études secondaires ou moins pour le père et diplôme d'études post-secondaires ou universitaire pour la mère, diplôme d'études secondaires ou moins pour la mère et diplôme

---

<sup>7</sup> Notre objectif principal étant d'identifier les facteurs qui influencent le partage des tâches entre pères et mères, nous avons exclu de l'analyse les cas où la responsabilité des tâches est assumée par une personne autre que les deux conjoints.

d'études post-secondaires ou universitaire pour le père, diplôme d'études post-secondaires ou universitaire pour le père et la mère), le revenu du ménage (0-19 999 dollars, 20 000-39 999; 40 000-59 999; 60 000 et plus<sup>8</sup>), une incapacité de santé du père; une incapacité de santé de la mère.

Enfin, les variables qui rendent compte des attitudes et des valeurs sont : l'âge du père (moins de 35 ans, 35 à 44 ans, plus de 45 ans), l'âge de la mère (moins de 30 ans, entre 30 et 39 ans, plus de 40 ans), le statut d'immigrant du couple (couple non immigrant, mère immigrante seulement, père immigrant seulement, couple immigrant), le statut de l'union (marié, union libre).

Dans un premier temps, des analyses bivariées ont été réalisées entre les diverses variables d'intérêt et chacune des variables dépendantes. La grande majorité de ces variables se sont révélées associées aux variables dépendantes au seuil de 0,10 et ont été conservées pour les analyses de régression logistique multivariées<sup>9</sup>. Chacun des modèles finaux est constitué des variables explicatives au seuil de 0,05.

## Les résultats

### La participation des pères varie beaucoup selon la nature des tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants

Le tableau 1 présente la contribution relative des pères et des mères à chacune des tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Celui-ci montre tout d'abord que peu de pères assument exclusivement ou le plus souvent une de ces activités. Près d'un père sur cinq (18,5%) est toujours ou habituellement le seul à jouer avec les enfants et/ou participer à des activités de ce type avec eux, tandis qu'un peu moins d'un père sur huit (13,2%) s'occupe le plus souvent ou exclusivement d'amener les enfants à l'école (et/ou à la garderie) et les chercher. La prise en charge exclusive ou habituelle par les pères se révèle nettement plus faible (6,9%) pour ce qui est de l'aide aux devoirs, tandis qu'à peine un père sur vingt (5,3%) s'occupe le plus souvent ou toujours de mettre les enfants au lit (et/ou vérifier qu'ils se couchent). Dans à peine 2% à 3% des familles, le père demeure seul ou habituellement seul à la maison lorsque les enfants sont malades et, dans les mêmes conditions, il habille les enfants.

Quant au partage à peu près égal entre père et mère, il semble de règle en ce qui concerne les loisirs. C'est en effet le cas de sept familles sur dix (70,5%). Mettre les enfants au lit fait également l'objet d'une répartition égalitaire dans une famille sur deux (50,7%). La répartition est proportionnellement moins équilibrée pour ce qui est d'amener les enfants à l'école : 40% des couples partagent à peu près à parts égales cette activité. Le partage de l'aide aux devoirs, de l'habillage des enfants et de la prise en charge des enfants malades s'avère minoritaire dans les familles, puisque seuls 25 à 30% des couples les assument conjointement.

Par ailleurs, on constate que c'est la mère qui assume toujours ou le plus souvent les tâches d'habiller les enfants, de rester à la maison lorsqu'ils sont malades et d'aider les enfants avec leurs devoirs dans plus de six familles sur dix. Amener les enfants à l'école est aussi une tâche principalement maternelle, mais dans une moindre mesure.

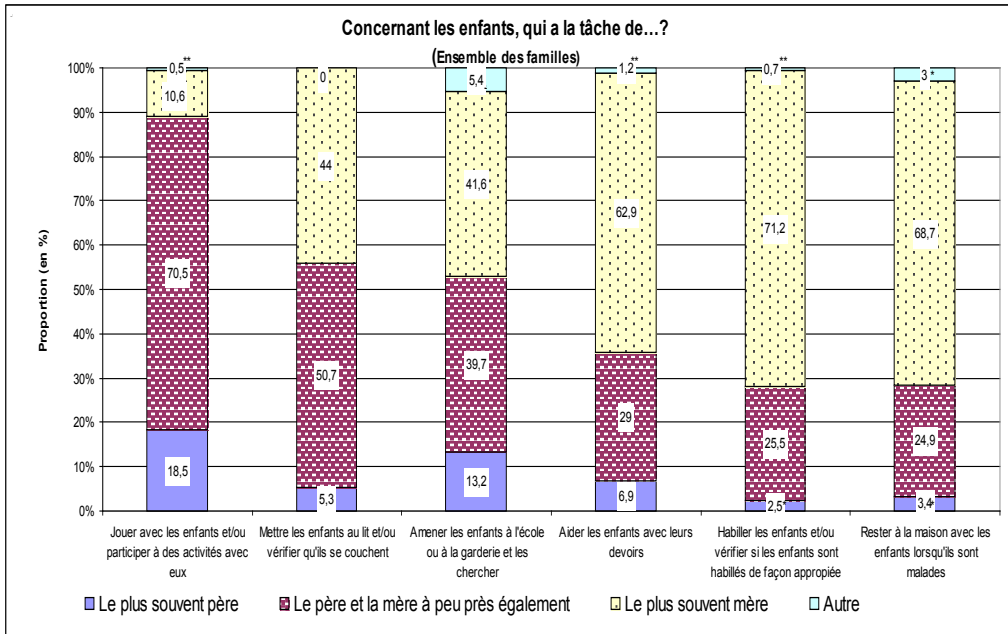
---

<sup>8</sup> Cette variable n'est pas disponible pour analyses autrement que par intervalle se terminant par un intervalle ouvert. Les variables liées à l'âge des conjoints sont également indisponibles en format continu.

<sup>9</sup> Les variables associées à la fréquentation scolaire et au revenu du ménage ne se sont pas avérées associées à l'implication au moins aussi importante (ou non) des pères dans les différentes tâches et n'ont pas été conservées dans la suite des analyses. Notons que la précision des estimations pour les analyses descriptives et multivariées a été calculée en tenant compte de l'effet de plan moyen (1,3) de l'enquête.

Enfin, les tâches parentales sont presque toujours assumées soit par le père, soit par la mère, soit par les deux parents à la fois, dans au plus 3% des familles, elles sont assumées autrement. Il en va un peu différemment dans le cas du transport des enfants, pour lequel un autre type d'arrangement est adopté par un peu plus de 5% des familles.

GRAPHIQUE 1



- Coefficient de variation entre 15 et 25%; interpréter avec prudence.

- \*\* Coefficient de variation supérieur à 25%; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Étude longitudinale du développement des enfants du Québec

### Certaines caractéristiques pèsent davantage que d'autres dans la participation plus élevée des pères aux tâches parentales

Le constat général dégagé jusqu'à maintenant est celui d'une participation relativement faible des pères aux tâches parentales – même si ce propos doit être nuancé selon la nature de la tâche réalisée. Malgré cela, il faut chercher à identifier les situations qui favorisent une participation plus grande des pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants, dans le contexte émergeant d'un engagement paternel constitué comme enjeu d'égalité entre les sexes et de conciliation travail-famille.

Le tableau 1 présente les résultats de l'effet, « toutes choses égales par ailleurs », des facteurs inclus dans les modèles d'analyses de régression logistique réalisés pour chacune des six tâches parentales. Un premier coup d'œil à ce tableau révèle que la situation familiale que connaissent les pères n'est pas sans effet sur la façon dont les tâches parentales sont partagées. Dans l'ensemble, les hommes assumant le rôle de beau-père paraissent moins enclins que leurs congénères appartenant à une famille intacte à participer au moins également à mettre les enfants au lit, à jouer avec eux, de même qu'à les amener à l'école et les chercher. Ces résultats semblent s'accorder avec l'idée que les beaux-pères jouent souvent un rôle plus restreint auprès de leurs beaux-enfants, entre autres parce qu'ils ne peuvent prétendre remplacer « l'autre »

père et qu'ils n'ont légalement à peu près aucun droit et responsabilité face à leurs beaux-enfants (Parent et *al.*, 2008 ; Desrosiers et autres, 1997).

Par contre, aucune variation n'est observée dans la façon dont le partage des tâches parentales s'organise entre les familles intactes et les familles recomposées avec père biologique, à l'exception du transport des enfants. Dans l'ensemble, ces résultats corroborent ceux des rares études antérieures réalisées à ce sujet auprès des familles québécoises (voir Rapoport et Le Bourdais, 2001).

Le nombre d'enfants apparaît lié en partie à la participation des pères aux soins et à l'éducation de leurs enfants. En effet, les pères de trois enfants ou plus sont moins enclins à s'investir auprès de leurs enfants aux moments où il faut rester à la maison lorsque ces derniers sont malades et où il faut les amener à l'école (et les chercher). Ce résultat rejoint ceux des études antérieures, lesquelles confirment l'hypothèse selon laquelle le partage des responsabilités d'ordre domestique est le plus inégal là où la charge est maximale, c'est-à-dire dans les familles où le nombre d'enfants est le plus élevé (Coltrane, 2000). Il peut également suggérer la présence d'un processus de sélection pour certaines familles. En effet, le passage vers une famille à trois enfants et au statut « de famille nombreuse » renvoie peut-être à des valeurs et des comportements non mesurés dans le cadre de la présente étude, telles que des attitudes plus traditionnelles face à la famille et à la prise en charge des enfants.

Peu importe la tâche, l'âge et le sexe des enfants présents sont sans effet sur la propension des pères à en assumer une part au moins égale à celle de leurs conjointes. Il s'agit d'un résultat surprenant pour ce qui est de l'âge des enfants, puisque les études antérieures montrent assez unanimement que l'intensité de l'engagement paternel décroît avec l'âge de l'enfant (pour une revue, voir Yeung et *al.*, 2001). L'explication de l'absence de résultats à cet effet se trouverait peut-être dans la nature même des tâches analysées, assez éloignées de celles que l'on retrouve habituellement à réaliser avec de jeunes enfants et susceptibles de nécessiter des investissements en temps plus importants (donner le bain, aider les enfants à manger ou boire, changer les couches ou habiller, etc.).

Pour ce qui est des facteurs liés au temps disponible, le statut d'emploi combiné des conjoints joue un rôle prédominant dans la part assumée par les pères dans les tâches parentales. En effet, les pères dans les familles à deux emplois paraissent nettement plus enclins à participer au moins autant que leurs conjointes à l'habillage des enfants, à rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades, à l'aide aux devoirs et au transport, comparativement aux pères seuls à occuper un emploi au sein du couple. De nombreuses études ont déjà montré que les pères sont plus actifs dans la vie de leurs enfants quand leur conjointe travaille à l'extérieur (pour une revue, voir Turcotte et Gaudet, 2009). Nos résultats illustrent ainsi qu'une des forces d'impulsion clé de l'augmentation de la participation des pères aux soins aux enfants demeure sans contredit la présence accrue des mères dans la population active. Également, un plus grand partage des responsabilités professionnelles, financières et parentales semble démontrer que les couples à deux revenus se considèrent de plus en plus non seulement comme des cosoutiens économiques pour la famille mais plus largement comme des cosoutiens pour leurs enfants (Daly, 2004).

De toute évidence, les pères ont davantage tendance à partager ou à assumer, le plus souvent ou exclusivement, un certain nombre de tâches parentales lorsqu'ils se retrouvent sans emploi alors que leurs conjointes sont présentes sur le marché du travail. C'est le cas lorsqu'il s'agit de rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades, d'aider les enfants avec leurs devoirs et d'amener les enfants à l'école et les chercher. Ces résultats suggèrent l'existence d'un « gain » de temps disponible dû à l'absence d'emploi, lequel permettrait aux pères de se substituer davantage à leurs conjointes actives sur le marché du travail pour ce qui est de certaines tâches parentales (Pailhé et Solaz, 2004).



TABLEAU 1 : COEFFICIENTS DES RÉGRESSIONS LOGISTIQUES PRÉDISANT LA PROPENSION DES PÈRES À PARTICIPER AU MOINS AUTANT QUE LES MÈRES AUX TÂCHES LIÉES AUX SOINS ET À L'ÉDUCATION DES ENFANTS, 2006

Variables indépendantes et catégories des variables <sup>a</sup>	Modèle 1 Habiller les enfants	Modèle 2 Mettre les enfants au lit	Modèle 3 Rester à la maison avec les enfants lorsqu'ils sont malades	Modèle 4 Jouer avec les enfants	Modèle 5 Aider les enfants avec leurs devoirs	Modèle 6 Amener les enfants à l'école et les chercher
<b>Situation en emploi des deux parents</b>						
Les deux parents en emploi	0,55 *	0,29	1,49 ***	0,20	0,87 ***	1,48 ***
(Seul le père en emploi)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Seule la mère en emploi	0,64	0,49	2,35 ***	0,43	1,28 ***	1,51 ***
Aucun parent en emploi	0,05	-0,46	1,50 *	0,01	0,30	0,62
<b>Nombre d'enfants dans la famille</b>						
1	0,03	-0,35	0,05	0,44	-0,11	0,42
(2)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
3 et plus	-0,24	0,14	-0,40 *	0,02	0,17	-0,39 *
<b>Présence d'enfant de moins de cinq ans</b>						
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Oui	-0,05	0,16	0,09	0,06	-0,06	-0,02
<b>Type de famille</b>						
(Famille intacte)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Recomposée – Beau-père	0,15	-1,30 ***	-0,52	-1,23 ***	-0,44	-1,00 ***
Recomposée – père bio	0,47	-0,08	0,42	-0,38	0,17	0,77 *
<b>Sexe des enfants présents</b>						
Garçons seulement	-0,04	0,17	-0,06	0,14	0,27	0,27
Filles seulement	-0,33	-0,08	-0,13	-0,17	0,33	-0,31
(Garçons et filles seulement)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
<b>Statut de l'union actuelle</b>						
(Marié)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Union libre	-0,01	0,04	-0,39 *	0,38	0,08	0,01
<b>Niveau d'études du couple</b>						
(Moins qu'études post-secondaires – même niveau)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Moins qu'études post-secondaires pour père, études post-secondaires pour mère	-0,61 *	-0,45	-0,01	0,29	-0,27	-0,07
Moins qu'études post-secondaires pour mère, études post-secondaires pour père	-0,54	-0,04	0,21	-0,08	0,48	0,11
Études post-secondaires – même niveau	-0,37	0,23	0,59 **	0,37	0,45 *	0,26
<b>Statut d'immigrant du couple</b>						
(Couple non immigrant)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Mère immigrante seulement	0,83	-0,37	-0,62	0,62	0,47	0,52
Père immigrant seulement	-0,08	-0,41	-0,48	-0,43	-0,54	0,80 *
Couple immigrant	1,10 ***	-0,49	-0,30	-0,23	0,43	1,14 **

Groupe d'âge du père						
30-34 ans	0,01	-0,13	-0,01	-0,01	0,33	-0,01
(40-44 ans)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
45-49 ans	-0,05	-0,36	-0,24	-0,09	0,20	-0,35
Groupe d'âge de la mère						
25-29 ans	0,97 **	0,56	-0,74	0,96 *	0,10	1,22 **
35-39 ans	0,06	0,18	-0,37 *	0,42 *	-0,04	0,20
(40-44 ans)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Incapacité limite du père dans le soin aux enfants						
Oui	-0,60	-0,09	0,44	-0,82	-0,18	0,37
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Incapacité limite de la mère dans le soin aux enfants						
Oui	0,77	0,28	1,35 *	-0,71	0,30	-0,28
(Non)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Partage des travaux domestiques						
(Toujours ou le plus souvent la mère)	REF	REF	REF	REF	REF	REF
Égal	1,35 ***	1,29 ***	1,17 ***	1,17 ***	0,86***	1,20 ***
Toujours ou le plus souvent le père	1,52 ***	0,99 *	1,79 ***	0,98	0,61	1,11 *
Autre que mère ou père	1,10	0,01	0,47	32,65 ***	-2,05 *	1,75

Source : Étude longitudinale du développement des enfants du Québec

\*\*\*  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$

<sup>a</sup> La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

Lorsque les deux parents sont sans emploi, les pères demeurent aussi plus souvent à la maison avec les enfants lorsque ces derniers sont malades.

Par ailleurs, un partage égalitaire des travaux domestiques paraît relié de près au fait d'assumer, de manière à peu près égale, le plus souvent ou exclusivement, chacune des tâches parentales. Il en va généralement de même lorsque le père assume toujours ou le plus souvent les tâches domestiques. Ces résultats peuvent être mis en parallèle à ceux de Bauer (2009) qui, à partir de données françaises, a observé des schémas de distribution de tâches domestiques et parentales semblables au sein des couples avec enfants de moins de 14 ans. À l'issue de ses analyses, elle distingue sept catégories de familles lesquelles peuvent finalement se réduire à trois. En effet, dans plus de la moitié des couples (57%), aussi bien les tâches domestiques que parentales sont principalement assumées par les mères. On retrouve une configuration plus égalitaire dans trois familles sur dix et une dernière où l'homme semble s'impliquer de manière importante et relaie parfois totalement sa conjointe dans 13% des cas.

Les pères ont également une probabilité beaucoup plus élevée de participer au moins autant que leurs conjointes aux activités de loisirs et de jeux avec leurs enfants lorsqu'une autre personne que les parents s'occupe des travaux ménagers. On peut supposer que le temps supplémentaire ainsi dégagé pour les pères dans cette situation comparativement aux autres pères, peut dès lors être allouée à des activités plus valorisées que le travail domestique. En ce qui concerne l'aide aux devoirs par contre, les pères ont moins tendance à participer à cette activité parentale lorsqu'une autre personne que le père et la mère assume entièrement les tâches domestiques.

La propension des pères à assumer au moins autant que leur conjointes les tâches liées aux soins et à l'éducation de leurs enfants paraît, par ailleurs, associée au niveau de scolarité et à

la position relative de chacun des conjoints à ce chapitre. Par exemple, les pères dans les couples où chacun des conjoints a complété des études post-secondaires sont plus enclins à s'impliquer au moins autant que leurs conjointes dans l'aide aux devoirs. Ce résultat tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle le capital socio-culturel des pères, appréhendé ici plus étroitement par le niveau de scolarité complété, accroîtrait leur sentiment de compétence et leur permettrait ainsi de s'investir davantage auprès de leurs enfants (Cooksey et Fondell, 1996 ; Marsiglio, 1991 ; Volling et Belsky, 1991). En outre, demeurer à la maison lorsque les enfants sont malades semble être une responsabilité davantage assumée lorsque les parents ont tous deux complété des études post-secondaires, ce qui semble corroborer la thèse de l'adoption de comportements moins traditionnels et plus égalitaires dans les familles plus fortement scolarisés (Pittman et Blanchard, 1996).

Qu'elle soit du père ou de la mère, une incapacité de santé exerce par contre peu d'effet sur la propension des pères à contribuer au moins autant que leurs conjointes aux tâches parentales, à l'exception de la prise en charge des enfants malades. En effet, les pères sont plus enclins à rester à la maison lorsque les enfants sont malades dans les cas où la mère souffre de cet état.

L'âge des pères n'exerce par ailleurs pas d'effet sur leur propension à assumer une part au moins aussi importante des tâches parentales, mais l'âge de la mère joue, par contre, un rôle non négligeable. Ainsi, les pères sont plus enclins à s'investir dans l'habillement, le jeu et le transport des enfants lorsque la mère est âgée de moins de 30 ans. Lorsque les mères sont âgées de plus de 40 ans, ils ont également tendance à demeurer davantage à la maison quand les enfants sont malades.

De manière générale, les couples issus de l'immigration semblent plus enclins que les couples non immigrants à partager de manière à peu près égale les tâches de mettre les enfants au lit et de les amener à l'école, ou à en confier la majorité ou l'exclusivité aux pères. L'organisation différente des tâches parentales s'explique peut-être par les expériences de vie particulières des immigrants survenues après leur installation, notamment l'accès à un nouvel univers culturel, la baisse significative du statut socio-économique, l'accroissement des demandes liées à la diminution du réseau social de la conjointe et les remises en question du pouvoir et de l'exercice parental (Battaglini *et al.*, 2002).

Même si certains auteurs, notamment Le Bourdais et Sauriol (1998), soutiennent que les couples en union libre pourraient avoir une vision moins traditionnelle de la famille et, de ce fait, être plus susceptibles d'adopter un modèle de division du travail plus égalitaire comparativement aux couples mariés, on observe enfin en ce qui concerne le partage des tâches parentales peu de différences suivant que les pères soient mariés ou en union libre. Une fois contrôlées les caractéristiques socio-démographiques des familles et des conjoints, les pères cohabitants se distinguent seulement de leurs confrères mariés par une propension moins forte à rester au moins autant que leurs conjointes à la maison lorsque les enfants sont malades. Bien que nos analyses bivariées aient dans un premier temps montré que le type d'union exerçait un impact significatif sur le partage des tâches parentales (résultats non présentés), le fait d'ajouter les informations liées au statut d'emploi des conjoints lors de la construction du modèle d'analyse multivariée a contribué à rendre non-significatifs la majorité des coefficients associés à la variable type d'union. On peut donc penser que ce n'est pas en soi le fait de vivre en union libre qui influence la répartition des tâches parentales entre conjoints, mais plutôt le fait que les conjoints en union libre ont des comportements professionnels différents. Autrement dit, les conjoints en union libre seraient davantage portés à occuper chacun un emploi rémunéré, et c'est ce comportement particulier qui expliquerait une large fraction de l'association notée initialement entre le partage des tâches parentales et le type d'union.

## Conclusion

L'analyse que nous avons menée à partir des données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec fournit des résultats intéressants et significatifs à propos de l'engagement paternel sous l'angle de la part accomplie par les pères dans les tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants au sein des familles québécoises. Elle apporte des précisions sur la participation des pères aux tâches parentales selon la nature des activités dans lesquelles ils s'engagent avec leurs enfants, en montrant l'existence d'une forte hétérogénéité de la contribution des pères en fonction de la nature des tâches.

Il faut d'abord souligner que les pères sont rarement en première ligne pour prendre en charge de manière exclusive ou habituelle les responsabilités de la vie quotidienne des enfants, quelles qu'elles soient. Même si, à ces égards, les pourcentages demeurent modestes, l'exercice égalitaire du rôle parental est plus courant dans l'accomplissement de certaines activités parentales, en particulier lorsqu'il est question de jouer avec les enfants et, dans une moindre mesure, de les coucher et de prendre en charge leurs déplacements. La participation des pères se révèle la plus faible dans l'aide aux devoirs, l'habillage et la prise en charge des enfants malades. En effet, ces tâches restent encore l'apanage des mères en étant assumées le plus souvent par ces dernières dans au moins les deux tiers des familles.

L'analyse multivariée que nous avons menée a montré par la suite qu'une plus grande part assumée par les pères dans les différentes tâches parentales n'est pas l'effet du hasard, et que certains facteurs pèsent plus lourd que d'autres dans la façon dont se répartissent ces activités au sein des familles. C'est particulièrement le cas de la situation d'emploi des deux parents, de la répartition du travail domestique, du type de famille, du statut d'immigrant des parents et du niveau d'études de ces derniers. Dans l'ensemble, nos résultats montrent l'importance de la prise en compte des situations et contextes dans lesquels les pères se trouvent afin de refléter la diversité existante de leur engagement auprès de leurs enfants. Ils rejoignent également la vision non normative et plurielle de plus en plus exprimée au Québec à l'égard de l'engagement paternel.

Par ailleurs, nos analyses ne sont pas sans limite, et l'une d'elles tient aux données utilisées. Des études antérieures ont clairement démontré que les répondants, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin, ont tendance à surestimer leur contribution relative aux tâches effectuées à la maison par rapport à celle de leur conjoint (Régner-Loilier et Guisse, 2009). Nos résultats ne sont sans doute pas exempts de telles distorsions dans les données et les analyses. Il apparaîtrait par conséquent nécessaire d'inclure les pères comme répondants dans une étude comme l'ELDEQ afin d'avoir une description plus conforme de leur réalité, voire même de les interroger en présence de leur conjointe.

De même, les données recueillies dans le cadre de l'ELDEQ sur la proportion des activités parentales effectuées par chacun des parents fournissent un portrait relativement simple du partage des tâches au sein des familles, et les résultats sont parfois difficiles à interpréter puisqu'on ne dispose pas du nombre d'heures qu'y consacrent les uns et les autres. Elles ne contiennent pas non plus d'informations à propos d'autres facettes importantes des tâches parentales, notamment au regard de leur planification et de leur gestion, ce qui pourrait permettre de nuancer encore davantage le portrait de la contribution relative des pères et des mères.

Enfin, les résultats présentés dans le cadre de cette recherche nécessitent d'être approfondis par des analyses supplémentaires afin d'explorer plus à fond le rôle joué par les types et les différences d'horaires de travail entre les conjoints dans la façon dont les pères s'investissent dans le partage des différentes tâches parentales. À cet égard, les caractéristiques de la participation au marché du travail des deux parents en emploi seraient prises en compte de manière spécifique dans des analyses portant sur les familles dont les deux parents occupent un emploi, notamment le régime de travail (temps plein-temps partiel), le type de travail

(salarié, autonome), l'horaire de travail (jour, soir, fins de semaine, etc.) et le niveau de qualification.

## BIBLIOGRAPHIE

- BATTAGLINI A., S. GRAVEL, C. POULIN, M. FOURNIER et J.-M. BRODEUR. 2002. Migration et paternité ou réinventer la paternité. *Nouvelles pratiques sociales*. 15(1) : 165-179.
- Bauer D., 2009. L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple. Dans A. Régnier-Loilier (sous la dir. de) *Portraits de famille : L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*. Paris : Éditions de l'INED. p. 219-239.
- BRUGEILLES C. et P. SEBILLE. 2009. La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants : l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations. *Politiques sociales et familiales*. 95 : 19-32.
- COLTRANE S., 2000. Research on household labor. Modeling and measuring the social embedness of routine family work. *Journal of Marriage and the Family*. 62(4) : 1208-1233.
- COOKSEY E. et M. FONDELL. 1996. Spending time with his kids : Effects of family structure on fathers' and children's lives. *Journal of Marriage and the Family*. 58 (3) : 693-707.
- DALY K. 2004. *L'évolution de la culture parentale*. Ottawa : Institut Vanier de la famille.
- DESCARRIES F. et C. CORBEIL. 2005. L'articulation famille-travail : une problématique en voie de s'imposer. Dans D. Gabrielle-Tremblay (Sous la dir. de) *De la conciliation emploi-famille à une politique des temps sociaux*. Québec, Presses de l'Université du Québec. p. 61-68.
- DESROSIERS H., H. JUBY et C. LE BOURDAIS. 1997. La diversification des trajectoires parentales des hommes : conséquences pour la «politique du père». *Lien social et politique*. 37 : 19-31.
- DUBEAU D., A. DEVAULT et D. PAQUETTE. 2009. L'engagement paternel, un concept aux multiples facettes. Dans Diane Dubeau, Annie Devault et Gilles Forget (dir.) *La paternité au XXI<sup>ème</sup> siècle*. Québec, Les Presses de l'Université Laval. p. 71-98.
- FORGET G. 2005. *Images de pères : Une mosaïque des pères québécois*. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 47 p.
- GOVERNEMENT DU QUEBEC. 2006. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait : politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, 91 p.
- LAROCHE D. 2009. Tendances dans l'emploi du temps, 1986-2005. Dans Institut de la Statistique du Québec, *Données sociales du Québec, édition 2009*. chapitre 9, p. 211-233.
- LE BOURDAIS C. et A. SAURIOL. 1998. *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique. Série Études et documents. 55 p.
- MARSIGLIO W. 1991. Paternal engagement activities with minor children. *Journal of Marriage and the Family*. 53 (4) : 973-986.

- MARTIN M.-F., A.-M. FADEL et P.-O. MENARD. 2009. L'expérience parentale : pression du temps et ajustements professionnels. Dans Marie-Agnès Barrère-Maurisson et Diane-Gabrielle Tremblay (Sous la dir. de) *Concilier travail et famille : le rôle des acteurs France-Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec. p. 223-252.
- MONNA B. et A.-H. GAUTHIER. 2008. A review of the literature on the social and economic determinants of parental time. *Journal of Family and Economic Issues*. 29(4) : 634-653.
- PAILHÉ A. et A. SOLAZ. 2004. Le temps parental est-il transférable entre conjoints ? Le cas des couples confrontés au chômage. *Revue économique*. 55(3) : 601-610.
- PAQUETTE D. 2005. Plus l'environnement se complexifie, plus l'adaptation des enfants nécessite l'engagement direct du père. *Enfances, Familles, Générations*. Numéro 3, automne. [En ligne] <http://erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html> (Site consulté le 10 avril 2010).
- PARENT C., M. BEAUDRY, M.-C. SAINT-JACQUES, D. TURCOTTE, C. ROBITAILLE, M. BOUTIN et C. TURBIDE. 2008. Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée. *Enfances, Familles, Générations*. Numéro 8, printemps. [En ligne] <http://erudit.org/revue/efg/2008/v/n8/index.html> (Site consulté le 10 avril 2010).
- PITTMAN J. et D. BLANCHARD. 1996. The effects of work history and timing of marriage on the division of household labor : a life-course perspective. *Journal of Marriage and the Family*. 58 (1) : 78-90.
- PRONOVOST G. 2008. Le temps parental à l'horizon 2020. Dans Gilles Pronovost, Chantal Dumont et Isabelle Bitodeau (Sous la dir. de) *La famille à l'horizon 2020*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec. p. 195-212.
- RAPOPORT B. et C. LE BOURDAIS. 2001. Temps parental et formes familiales. *Loisir et société*. 24(2) : 585-617.
- REGNIER-LOILIER A. et N. GUISSÉ. 2009. Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on les mêmes choses en présence de son conjoint ? Dans A. Régnier-Loilier (Sous la dir. de) *Portraits de famille : L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*. Paris : Éditions de l'INED. p. 195-218.
- ROBINSON J. 2004. Changements et facteurs explicatifs de l'emploi du temps chez les parents, aux États-Unis, au Canada et au Québec. *Enfances, Familles, Générations*. Numéro 1. [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/index.html> (Site consulté le 18 mars 2010).
- TREMBLAY D.-G. 2008. Conciliation emploi-famille et temps sociaux (2<sup>ème</sup> édition). Québec, Télé-université. 368 p.
- TURCOTTE G., D. DUBEAU, C. BOLTE et D. PAQUETTE. 2001. Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psychoéducation*. 30(1) : 65-91.
- TURCOTTE G. et J. GAUDET. 2009. Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances. Dans Diane Dubeau, Annie Devault et Gilles Forget (dir.) *La paternité au XXI<sup>ème</sup> siècle*. Québec, Les Presses de l'Université Laval. p. 39-70.
- VOLLING B. et J. BELSKY. 1991. Multiple determinants of father involvement during infancy in dual-earner and single-earner families. *Journal of Marriage and the Family*. 53 (1) : 461-474.
- YEUNG J., J. SANDBERG, P. DAVIS-KEAN et S. HOFFERTH. 2001. Children's time with fathers in intact families. *Journal of Marriage and the Family*. 63(1) : 136-154.